

BUREAUX : RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. . . . . 12 fr.
Six mois. . . . . 23
Un an. . . . . 44

L'abonnement continue sans avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. . . . . 14
Six mois. . . . . 27
Un an. . . . . 51

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RECLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 14 JUIN 1872

BOURSE DE PARIS

Table with 2 columns: Stock symbols (e.g., 3 0/0, 4 1/2) and their corresponding prices (e.g., 55 95, 79 3/4).

BULLETIN QUOTIDIEN

Comme il était malheureusement trop aisé de le prévoir, les élections radicales du 9 juin auront été le point de départ d'une nouvelle période d'agitations et d'inquiétudes. Déjà les lettres qui nous arrivent de Versailles, ne dissimulent plus le mauvais état des affaires gouvernementales.

Les trois fractions de la droite paraissent d'accord pour présenter très-prochainement une interpellation sur la politique intérieure du gouvernement; mais on ne se fait pas illusion sur la réponse du chef du pouvoir. Les scènes du 19 janvier et du 10 juin, seront renouvelées; M. Thiers, c'est prévu d'avance, ne manquera pas d'offrir sa démission, mais cette fois, le droit ne déchirera pas les propositions qui lui seront faites, et aujourd'hui même elle va délibérer sur les mesures à prendre en vue d'un intérêt du pouvoir.

Un membre de l'extrême droite me confiait hier que le statouderat de M. le duc d'Aumale, mis de nouveau en avant par le centre droit, ne soulevait plus chez quelques-uns de ses collègues des chevaux-légers les mêmes objections, les mêmes controverses irritantes qu'il y a six semaines. La nécessité de parer aux éventualités de l'avenir, l'espoir de rallier « la droite » du centre gauche, et certaines considérations politiques sur lesquelles je ne puis m'étendre seraient pour beaucoup dans cette conversion.

Voici sur le mouvement national, en Espagne, d'intéressants détails dans une lettre écrite des Pyrénées: L'Espagne appelée libérale a été divisée en 1835 en 49 provinces, dont deux non péninsulaires. — Eh bien! sur les 47 autres, 24 ont répondu à l'appel de Charles VII, et répété le cri magique, surtout en Espagne: « A bas l'étranger! » — Ce sont Alava, Alabaete, Badajoz, Barcelone, Burgos, Caceres, Castillon, Ciudad-Real, Gérone, Guadalupe, Guipuzcoa, Huesca, Léon, Lerida, Malaga, Navarre, Oviédo, Tarragone, Teruel, Tolédo, Valence, Valladolid, Biscaye, Saragose.

Nous ne comptons guère sur l'union des hommes d'ordre et nos illusions sont passées. Le pays est engagé sur une pente fatale qu'il ne remontera plus. Il y a parmi nous des aveugles et des sourds: il faudra des miracles pour qu'ils voient et pour qu'ils entendent. La débacle continue à Madrid. Le ministre Serrano est démissionnaire. Le pauvre Amédée ne sait plus de quel côté se tourner. Et pendant ce temps là, les

troupes de Charles VII gagnent chaque jour du terrain.

Ainsi que nous le faisons pressentir, il y a quelques jours, les négociations entreprises, il y a quelques mois, entre la France et la Belgique, pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce, sont rompues définitivement. La Belgique se refuse de faire revivre les tarifs. Cette nouvelle a été confirmée par M. Teisserenc de Bort, ministre du commerce, dans une entrevue qu'il vient d'avoir avec plusieurs grands industriels du Nord de la France.

On attribue cette résolution du gouvernement belge à l'influence de l'Angleterre. — A. R.

Le suffrage universel se soucie peu des théories et des systèmes, et ne tient aucun compte des professions de foi.

Il n'existe à ses yeux que deux catégories de candidats: ceux qui soutiennent le gouvernement, quel qu'il soit (royauté, empire ou république), et ceux qui l'attaquent.

Les uns sont des conservateurs, alors même qu'ils arriveraient directement de Brest ou de la Nouvelle-Calédonie; les autres sont des révolutionnaires.

Les radicaux ont parfaitement compris cette tendance gouvernementale du suffrage universel, et nous devons reconnaître qu'ils l'exploitent fort habilement: ils n'ignorent pas qu'entre M. Thiers et eux il y a antagonisme d'idées et de principes; ils savent, à n'en pas douter, que le président de la République sera, dans un avenir prochain, leur adversaire le plus redoutable et le plus acharné, mais que leur intérêt essentiel est d'arriver à la Chambre d'abord; ils livreront bataille ensuite.

Pour atteindre ce but immédiat, aucune concession de forme, aucune hypocrisie ne leur coûte. — Ils adaptent un masque conservateur à leur face révolutionnaire, et crient: Vive l'ordre! Vive M. Thiers! plus haut et plus bruyamment que les autres.

Les feuilles officielles prétendent que l'armée carliste ne compte guère plus de 10 à 12 mille hommes, mais toutes les autres affirment qu'elle en a au moins 40 mille. — Quoi qu'il en soit, elle tient en échec, depuis bientôt deux mois, 30,000 armédistes dans les provinces basques et la Navarre, 10,000 dans la Catalogne et plusieurs milliers dans les autres provinces.

Nous croyons utile de donner les noms des principaux chefs carlistes:

- Navarre. — Carasa, Aguirre, Peralta.
Provinces Basques. — Velasco, le député aux Cortès Varona, Cuvillaz, (pas Cuvillaz), Urquijo, Aspe.
Catalogne. — Tristany, Castello, Estartus, Sabals, Sabatels, Nastallat, Sanz, Carcerano.
Castille. — Hierro, Bermudez, Mulita, Rosas, Faes.
Estramadure. — Trillo, Junco, Fernandez.

Asturies. — Amat, Navascues, etc.
Bref, sur les dix districts militaires dont se compose la Péninsule, neuf sont déjà occupés ou sillonnés par des brigades ou des bataillons carlistes.

C'est en vain que les ministres du duc d'Aoste ont caché pendant quinze jours l'entrée en Catalogne du général Tristany. Après avoir fait sa jonction avec les généraux Estartus et Sabals, il a eu deux engagements avec les armédistes, il leur a fait plusieurs prisonniers.

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 13 juin 1872.

Dans l'Assemblée et dans le public, le mécontentement est général contre M. Thiers, au sujet de son incartade du 10 juin. Il est de plus en plus évident qu'il manque de ce calme, de cet empire sur soi-même, qualités indispensables à tout chef d'Etat. M. Thiers reste toujours un homme d'opposition et se montre incapable de devenir un homme de gouvernement. Ce rôle incurable d'opposition, il l'exerce, lui, chef du pouvoir, contre l'Assemblée souveraine. C'est le renversement de toutes les conditions d'ordre social et voilà pourquoi nous avons une situation si troublée qui ne profite qu'aux plus détestables passions dont le flot monte, chaque jour, et menace d'achever la ruine de la France. Malheureux et cher pays qui se trouve réduit à dépendre du mouvement d'humeur d'un vieillard de 73 ans!

Les divers réunions parlementaires s'occupent d'arrêter les listes de candidats au conseil d'Etat. Les membres de la droite veulent établir deux catégories de candidats, l'une composée d'hommes politiques, l'autre d'hommes d'affaires. Dans la 1ère catégorie, il y a trois candidats auxquelles la droite paraît devoir particulièrement tenir: MM. de Barbercy, de Circourt, Pidoux. Le premier, ancien conseiller de préfecture et sous-préfet, démissionnaire en 1848, esprit politique distingué, très apprécié à Paris, l'un des signataires, avec le baron de Larcy et le marquis de Dreux-Brézé, de la protestation de la Presse, légitimiste contre le plébiscite de 1870; M. de Circourt a été l'un des principaux rédacteurs de l'Opinion publique, supprimée par le coup d'Etat; il occupe dans le parti légitimiste une position influente; M. Pidoux, ancien représentant de 1848 au deux-décembre 1851, a laissé parmi ses anciens collègues d'honorables souvenirs qui donnent grande chance au succès de sa candidature. Les membres de la droite, doivent se mettre en garde contre les intrigues qui auraient précisément pour but d'écartier les candidats politiques qui méritent le plus les sympathies de l'une des fractions importantes de la majorité.

Nous avons eu, hier, une bonne journée à enregistrer à l'actif de notre Chambre. Elle a retrouvé, sur la question de l'instruction publique, cette vieille et lorte majorité qui fait toute notre espérance et peut-être notre salut.

Vous savez que la loi sur l'armée, à l'instar de ses devancières, a édicté dans son article 19, une exemption de service en faveur des personnes qui se consacrent à l'enseignement. Fidèles à leur principe révolutionnaire, les députés radicaux auraient voulu que les seuls instituteurs exonérés fussent les instituteurs officiels. Mais dans la commission, des hommes sages de toutes les nuances politiques avaient représenté que l'intérêt public qui faisait édicter cette exemption, militait tout autant en faveur de l'enseignement libre. Le seul droit qui pouvait rester à l'Etat, en cette matière, devait être, à leur sens, un droit de contrôle, dans le but de s'assurer que le caractère d'instituteur libre ne fut pas usurpé sans titre sérieux, dans le seul de s'exonérer des charges militaires.

En conséquence, la commission avait décidé que tout membre d'une congrégation enseignante ou d'une institution laïque libre serait exempté de service, à la double condition qu'il s'engagerait, devant le recteur, à y enseigner pendant 10 ans, et que l'institution ecclésiastique ou laïque, à laquelle il appartiendrait, serait reconnue par l'Etat comme assez sérieuse pour être d'utilité publique.

C'est cette résolution que la chambre a votée par 534 voix contre 154.

Le chiffre a été aussi éloquente, mais la discussion a eu aussi la sienne. Préoccupés de la rédaction un peu confuse de l'art. 19, MM. Chesnelong, Besson et leurs collègues avaient présenté un amendement qui n'avait d'autre objet que d'amener les auteurs de la loi et le gouvernement à s'expliquer sur le véritable esprit de l'art. 19, en les mettant en présence d'une nouvelle rédaction, aussi claire que possible. Les auteurs de l'amendement étaient résolus d'avance à le retirer si, sur la discussion du texte officiel, ce pouvoir et la commission donnaient des explications satisfaisantes. C'est ce qu'ils ont fait, car jamais loi n'a été commentée d'une façon plus rassurante pour la liberté d'enseignement comme pour l'indépendance des âmes. M. de Chasseloup-Laubat, président de la commission, a reconnu d'accord avec M. Chesnelong que, si les municipalités radicales persistaient à expulser les frères des écoles chrétiennes de l'enseignement public, ils pourraient se transformer en corps d'enseignement libre, sans avoir à redouter pour leurs novices les appels du service militaire.

Pour souligner les avantages moraux de la nouvelle législation, M. Gambetta a fait la faute de l'attaquer de toutes ses forces. Mais, lui disait-on à la droite, cette législation vous profite comme à nous, puisqu'elle exonère du service militaire les institutions laïques libres qui partagent vos sentiments.

Nous n'en avons pas, s'est écrié aussitôt l'impriméur tribun. Avez-vous dit digne d'être noté. Car il est bien vrai que nos orgueilleux démocrates, si avides de fonctions lucratives, n'ont jamais montré beaucoup de goût pour l'ingrat et humble travail de l'éducation du peuple.

Quant à M. Jules Simon, il a joué et fait jouer à la gauche le plus divertissant

de tous les jeux. Desireux comme toujours de plaire à tout le monde, il s'évertuait à démontrer à la droite qu'il était pour la liberté absolue de l'enseignement; tout en affirmant à la gauche qu'il soutiendrait jusqu'au sang l'instruction obligatoire. Mais comme ces deux affirmations étaient difficiles à mettre d'accord, elles produisaient à la tribune un effet de haute comédie; si tel que le ministre prononçait les mots d'instruction obligatoire, l'entourage du citoyen Gambetta courrait d'applaudissements la voix de M. Simon, mais les expressions de liberté d'école paraissaient à peine sur ses lèvres que l'enthousiasme s'éteignait. Un silence glacé pesait sur la salle. Jamais la liberté ne s'était trouvée pareille fête dans le camp des radicaux.

A la fin, les centres eux-mêmes ont rougi de cette indigne attitude. Et vous pouvez voir par le chiffre définitif du scrutin que l'énergique exemple de la droite a fini par tout entraîner.

DE SAINT-CHÉRON.

Informations-Nouvelles

Les églises réformées de France ont été autorisées à se réunir en synode par un décret du président de la République, en date du 27 novembre 1871.

Les cent trois consistoires de France et d'Algérie ont nommé leurs délégués, et, depuis quelques jours, la respectable assemblée cherche sa voie.

Nous disons à dessein « cherche sa voie » car il nous paraît difficile, pour ne pas dire impossible, que le synode général des Eglises réformées aboutissent à des résultats appréciables, étant donné l'antagonisme des orthodoxes et des libéraux, bien décidés à ne se faire aucune concession.

Trois mille ouvriers d'une grande manufacture de Mulhouse s'étaient rendus en corps aux bureaux de l'autorité prussienne, pour y faire leur déclaration d'option. L'autorité les renvoya en les priant de se présenter par groupes de dix, et promettant avec bienveillance de recevoir dix options par jour. Cela pouvait les mener loin, ces braves gens, ou plutôt les laisser presque tous en route, puisque les délais fixés par le traité de paix expirèrent le 1er octobre prochain. Qu'ont-ils fait; ils ont pris un drapeau tricolore; ils ont passé en troupe la frontière suisse, et ils ont porté leur option au consulat français de Bâle. Sur trois mille, on n'en compte que trois qui se soient abstenus.

Voici un procès qui fera quelque bruit: M. de Mérode vient d'assigner le prince Humbert en police correctionnelle, pour avoir dévasté, dans une manœuvre, un champ à lui appartenant.

Hier, le conseil fédéral de Berlin a adopté le projet de loi qui autorise le gouvernement à interdire le territoire de l'empire allemand aux membres de la Société de Jésus et à ceux de toutes les sociétés qui lui sont affiliées, alors même que les individus expulsés seraient de nationalité allemande.

D'après une dépêche de Matamoras, les insurgés ont battu les troupes de Juarez près de Montréal. L'armée rebelle marchait sur Matamoras et avait déjà occupé Monterey.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 15 JUIN 1872

— 41 —

LA TERRE PROMISE (1)

DEUXIÈME PARTIE

LE DOIGT DE DIEU

CHAPITRE XLIV.

La cabane du pêcheur

Au moment où André venait de se tirer un coup de pistolet, un pêcheur dont le bateau était amarré à quelques pas de là, jetait ses filets dans l'eau. Etonné de la détonation qui avait troublé le silence de la nuit, il leva brusquement la tête, et il lui sembla voir un homme tomber et se débattre dans les filets. Sans perdre un instant, il coupa la corde qui retenait sa barque à un pieu, et il se dirigea à force de rames vers l'endroit où il avait aperçu cet homme tomber. Le courant

(1) Ce roman a été publié pour la première fois dans le journal l'Union de 1848.

avait sans doute entraîné André, car le pêcheur ne le retrouva pas. Déjà il s'éloignait, lorsque le fleuve se rouvrant à une trentaine de pas, lui laissa entrevoir un corps et entendre comme un sourd gémissement. Il courut de ce côté, et s'élança courageusement dans l'eau. Les filets se refermèrent pour la seconde fois, et pendant quelques secondes on put croire qu'ils avaient englouti une seconde victime. Un calme de mort régnait sur toute l'étendue de la Seine, dans la partie qui embrasse le pont de Sèvres et le bas-Meudon.

Bientôt les ordres tourbillonnèrent, et le pêcheur reparut à leur surface, tenant d'une main un objet immobile et que l'œil ne pouvait distinguer, pendant que de l'autre main il essayait de regagner son bateau. Après des efforts sans nombre, après une lutte surhumaine dans laquelle il faillit vingt fois succomber, il parvint enfin à rejoindre sa barque. Il s'y cramponna avec force, et il réussit à remonter dedans. Cela fait, il tira à lui le corps qu'il avait si héroïquement disputé aux filets.

André était sans mouvement. Son visage avait la pâleur de la mort. Ses yeux semblaient s'être fermés pour toujours. La balle lui avait fait au côté gauche du front une blessure d'où le sang s'échappait en abondance. Le pêcheur l'étendit sur son bateau, puis il lui mit la main sur le cœur pour savoir s'il battait encore; son cœur était sans battement.

Il n'y a donc pas que les pauvres

qui sont malheureux? se dit le pêcheur en remarquant les vêtements et la chaîne d'or de la montre d'André.

Puis saisissant de nouveau ses rames, il remonta le fleuve, pendant que les habitants de Sèvres, effrayés de la détonation qu'ils avaient entendue, mettaient leurs barques à flot.

Il ne ralentit sa course que lorsqu'il fut en vue du pont de Grenelle.

Bientôt il inclina à droite, gagna le rivage et s'arrêta en face d'une petite cabane qui regardait le bord de l'eau. Il ne tarda pas à descendre, attacha son bateau à un arbre, et alla frapper à cette cabane.

— Est-ce toi, Vincent? demanda une voix partie de l'intérieur.

— Ouvrez vite, répondit le pêcheur.

Quelques secondes s'écoulèrent et la porte s'ouvrit.

— As-tu fait une bonne pêche? lui dit sa femme.

Il ne s'agit pas de cela, mais d'un pauvre malheureux qui s'est brûlé la cervelle, reprit brusquement Vincent. Il est mort, sans doute, mais qu'importe; il faut que tu m'aides à le porter chez nous, puis nous verrons après ce qu'il y aura à faire.

— Seigneur Dieu! que m'apprends-tu? interrompit avec épouvante Mme Vincent: que veux-tu faire d'un homme mort?

— Pas de commentaires, femme, et viens.

— Mais tu ne penses donc pas qu'on

pourra l'accuser d'avoir tué cet homme? dit Mme Vincent qui ne paraissait nullement disposée à obéir à l'injonction de son mari.

— M'accuser, moi, de l'avoir tué, parce que j'ai voulu le sauver aux dépens de ma vie! répliqua le pêcheur, allons donc!

Et en prononçant ces mots il s'éloigna.

Sa femme ne tarda pas à le rejoindre.

Ils arrivèrent bientôt auprès de la barque dans laquelle gisait André inanimé. Vincent le chargea sur ses épaules, et le transporta dans sa cabane.

Mme Vincent étendit alors par terre l'unique matelas qu'elle possédait, et André fut couché dessus.

Quant le pêcheur eut fini cette triste opération, il jeta dans la cheminée un fagot sec et il y mit le feu.

— Ça le réchauffera peut-être, dit-il à sa femme.

Celle-ci alla chercher de l'eau, trempa un linge dedans, étancha le sang qui coulait toujours, mais en moindre abondance, de la blessure de M. Morin, puis elle lui plaça une compresse sur le front.

Deux heures s'écoulèrent. Penchés sur le corps glacé du vieillard, Mme Vincent et son mari attendaient vainement qu'un signe d'existence se manifestât en lui.

Au bout de ce temps, le pêcheur dé-ouragé dit à sa femme, dont les pau-

pières se fermaient sous l'effort du son

meil:

— Tu as besoin de repos, Françoise, va dormir, moi je resterai ici.

Mme Vincent ne se fit pas répéter cette invitation. Elle passa dans une pièce voisine, se jeta sur une paillasse, et ne tarda pas à s'endormir profondément.

Le pauvre pêcheur continua de veiller André.

— S'il n'était pas si tard, pensa-t-il en arrêtant ses regards sur la figure blanche du cadavre, j'irais à Greuville chercher un médecin, et il saurait me dire s'il y a quelque espoir de sauver cet homme, ou bien si c'est fini.

Cette réflexion lui suggéra un projet.

Vincent avait été soldat. Parti à la conscription en 1794, il avait fait toutes les campagnes d'Italie. Blessé en plusieurs occasions, il avait vu bon nombre de ses camarades tomber autour de lui, et regardé bien des blessures produites par le fer et par la mitraille.

Il s'approcha d'André, lui souleva la tête avec précautions et retira le bandeau qui lui couvrait le front, puis il se mit à examiner sa blessure avec une attention qui eut fait honneur à un chirurgien.

Elle était étroite mais profonde. La balle avait traversé le front à un pouce et demi au-dessus de l'œil droit. Vincent fronça les sourcils et demura pensif.

— La blessure, telle qu'elle s'offrait au